

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du Conseil d'établissement de l'École secondaire Chanoine-Beaudet tenue le jeudi 15 novembre 2018, à 18h40, à la salle Claudie-Ouellet, située au 525, avenue de l'Église à Saint-Pascal, à laquelle il y a quorum sous la direction de Mme Geneviève Soucy.

### Sont présents :

Parents : Chantal Landry, Marjolaine Pelletier, Maryse Pelletier;  
Communauté :  
Direction : Geneviève Soucy;  
Enseignants : Véronique Bélanger, Catherine Legault;  
Personnel de soutien : Geneviève Caron;  
Personnel professionnel : René Roy;  
Élèves :  
Commissaires :  
Invités :

### Sont absents :

Caroline Boutin, Mélody Dionne, Nathalie Dionne, Claire Morneau, Martine Lavoie, Florence Drapeau et François-Luc Soucy et Céline Langlais;

## 1. Mot de bienvenue, présence et vérification du quorum

Mme Geneviève Soucy, directrice, ouvre la séance à 18h45 après avoir constaté que la majorité des membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution n° CÉ 2018-2019/229

**CONSIDÉRANT** que le ministère demande une résolution du CE avant le 7 décembre concernant l'allocation et la répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCE**, la direction a décidé de tenir une séance extraordinaire pour obtenir la résolution puisque le prochain CE est prévu le 12 décembre;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Véronique Bélanger, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé :

- Adoption au point 3

## 3. Adoption

Résolution n° CÉ 2018-2019/230

**L'allocation et la répartition des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées 2018-2019.**

Le document a préalablement été acheminé par courriel aux membres du conseil d'établissement. M<sup>me</sup> Soucy explique aux membres présents le document.

**CONSIDÉRANT** la mise en place de mesures budgétaires dédiées et protégées 2018-2019 par le ministère de l'Éducation et de l'Environnement supérieur (MESS);

**CONSIDÉRANT QUE** certaines mesures font l'objet de projets centralisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le MESS souhaite être informé des montants qui sont alloués aux écoles et de l'utilisation prévue de ces montants;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par la direction quant à l'ensemble des sommes allouées à l'école dans le cadre des mesures dédiées, protégées et décentralisées pour 2018-2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Chantal Landry et résolu :

**QUE** le conseil d'établissement confirme que la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a alloué à l'école, dans le cadre des mesures dédiées et protégées 2018-2019, un montant total de 149 455\$ (montant total transmis par la CS inscrit à la page 3 du formulaire Collecte-Info).

#### **4 Levée de la séance**

#### **Résolution n° CÉ 2018-2019/231**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Véronique Bélanger, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la levée de l'assemblée à 18h55.

Le secrétariat a été fait par Geneviève Caron.

Chantal Landry, vice-présidente

Geneviève Soucy, directrice